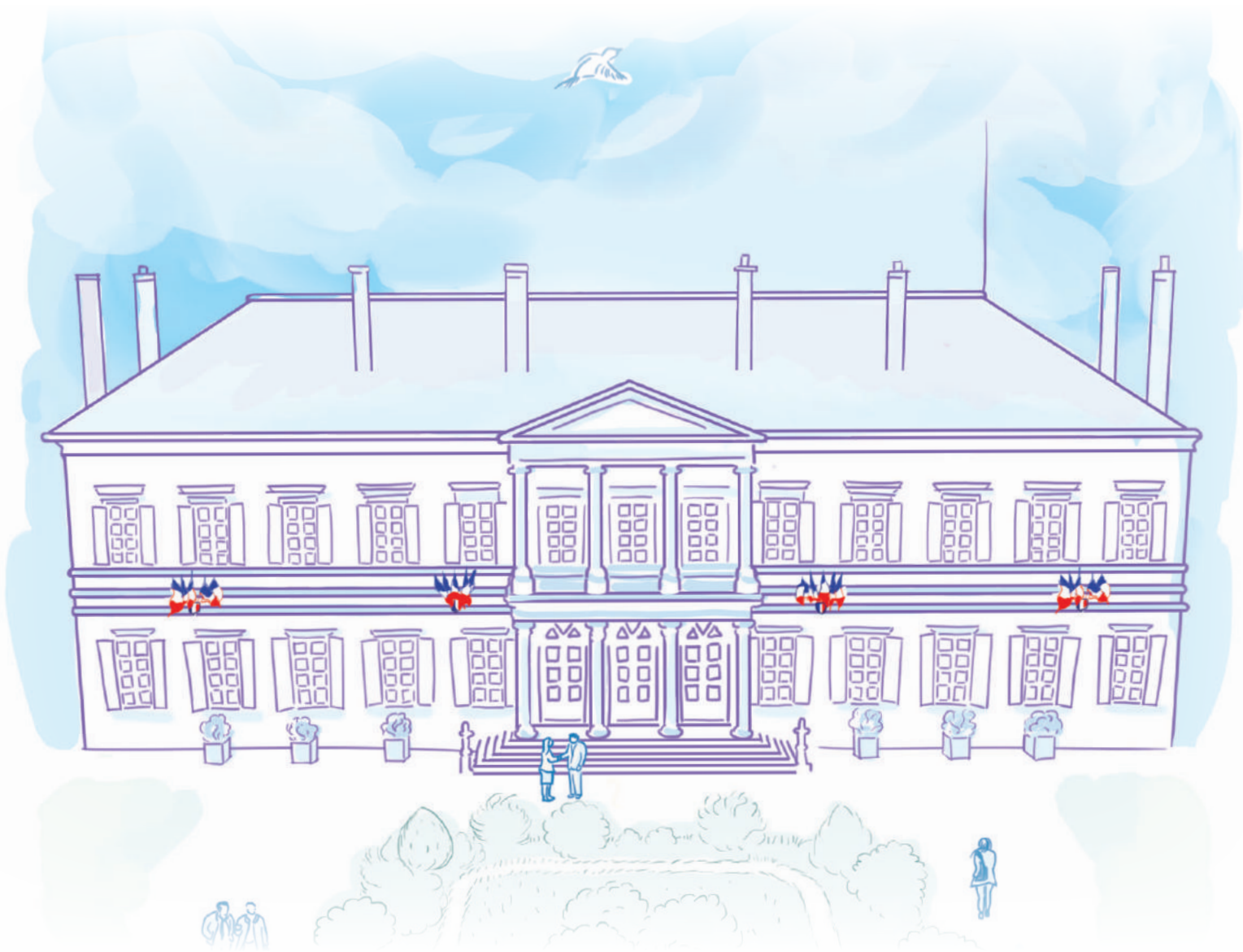




# PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Rapport d'activité 2022 des services de l'État en Loir-et-Cher

> édition 2023



## SOMMAIRE

---

1. Un État garant de la sécurité et des droits fondamentaux
2. Un État en appui des projets territoriaux
3. Un État protecteur face aux crises et à leurs répercussions sociales et économiques
4. Un État promoteur de la transition écologique et des secteurs d'excellence

**Directeur de la publication** : François Pesneau, préfet de Loir-et-Cher  
**Rédaction** : Services de l'État en Loir-et-Cher  
**Conception** : Service Départemental de la Communication Interministérielle  
**Crédits photographiques** : Préfecture de Loir-et-Cher, 4.1 Production  
**Impression** : ISF imprimerie - 2 rue des onze Arpents - 41000 Blois



François PESNEAU, préfet

## « L'État était attendu, il a répondu présent ! »

L'année 2022 fut singulière à bien des égards. Elle marque la fin de deux années de crise sanitaire durant lesquelles je tiens à saluer l'implication et la mobilisation de chaque instant des services de l'État, et à travers eux, de leurs agents, dans le déploiement de politiques publiques ayant permis à notre territoire de s'inscrire dans la résilience. L'actualité démontre que l'État occupe plus que jamais cette fonction de « réceptacle » des attentes toujours plus fortes de nos concitoyens.

À la crise sanitaire a succédé une crise humanitaire durant laquelle la France a pris toute sa part pour l'accueil et l'accompagnement des ressortissants ukrainiens. Je me félicite de la réactivité des services de l'État, en lien avec les collectivités locales notamment, pour l'ouverture de deux sites d'hébergement temporaire dans le département.

Plus généralement, le couple État/collectivités locales est une nécessité et une réalité. La convergence de nos actions respectives, alliée à un partenariat étroit au quotidien, contribue à donner du sens à l'action publique, à la rendre cohérente, efficace et visible pour nos administrés.

Alors que beaucoup d'entre eux expriment un sentiment d'éloignement des services publics, je me réjouis particulièrement du déploiement de 23 espaces France services permettant un maillage sur l'ensemble des cantons du territoire.

Cette année encore, l'État a joué un rôle central et essentiel dans la protection de sa population. Les menaces se multiplient, qu'elles soient naturelles, technologiques ou sécuritaires, et je tiens à remercier tout particulièrement nos gendarmes, nos policiers et nos sapeurs-pompiers qui œuvrent, jour et nuit, au profit de nos concitoyens, parfois au péril de leurs vies.

Je sais qu'il reste encore beaucoup à faire et que les attentes sont fortes. Mais soyez assurés de la poursuite de l'engagement sans faille de l'ensemble des services de l'État, des femmes et des hommes qui les animent, pour construire, avec l'ensemble des partenaires et forces vives, l'avenir de notre si beau département.



# Un État garant de la sécurité et des droits fondamentaux

La sécurité et l'ordre public constituent une mission essentielle des services de l'État qui, sous l'autorité du préfet, assurent le maintien de l'ordre public, luttent contre la délinquance et veillent à la sécurité de la population.

Les services de l'État garantissent également l'exercice et la protection des libertés.

## Lutte contre la délinquance et la radicalisation - politiques de prévention

### Plan départemental de prévention de la délinquance

Ce plan a été signé par le préfet, le procureur, et le président du Conseil départemental de Loir-et-Cher en novembre 2021.

Il se décline jusqu'en 2024 en 4 axes :

- > Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention
- > Les personnes vulnérables : aller vers elles pour mieux les protéger
- > La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance
- > Le territoire : vers une nouvelle gouvernance renouvelée et efficace

### Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Pour 2022, l'enveloppe de **172 000 €** a été répartie ainsi :

- > Lutte contre la délinquance : **107 478 €** - 31 actions subventionnées
- > Lutte contre la radicalisation : **11 522 €** - 3 actions subventionnées
- > Sécurisation : **53 000 €** - 14 actions subventionnées dont le financement de caméras piétons et de gilets pare-balles pour les polices municipales et 9 dispositifs de vidéoprotection.

### Vidéoprotection

**198** dossiers de demande d'autorisation ont été examinés.

**1 644** caméras ont été autorisées ou renouvelées.

### Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)

L'enveloppe annuelle de **31 000 €** a permis de subventionner **20 actions**.

2 livrets de recensement des dispositifs départementaux réalisés à destination des femmes et des jeunes victimes de violences. Ces livrets intègrent 2 cartographies interactives.

### Lutte contre le séparatisme

La cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire pour Romorantin-Lanthenay s'est réunie à deux reprises pour examiner la situation locale en matière de radicalisation et de repli communautaire.

Les séances de formation destinées prioritairement aux agents des services publics, de la défense, de l'administration pénitentiaire, de la justice, de l'éducation nationale et des associations de cohésion sociale accueillant du public se sont poursuivies en 2022.

Un suivi affiné des situations a été assuré au travers des groupes d'évaluation départementaux (GED) qui se sont réunis **14 fois** en 2022 et des cellules départementales de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles (CPRAF) qui ont étudié des dossiers individuels de mineurs lors de leurs **11 réunions**.



## Sécurité routière

La coordination sécurité routière a soutenu en 2022 **une cinquantaine d'actions de sensibilisation**, à destination de divers types de publics : scolaires, jeunes, entreprises...

Les usagers de deux-roues motorisés ont été particulièrement ciblés par des actions telles que la « journée moto », menée par le chargé de mission deux-roues motorisés de la préfecture, ou les matinées « reprises du guidon » organisées par les gendarmes, qui ont été l'occasion d'offrir, par tirage au sort, des gilets air-bags financés par les services de l'État.

On notera également cette année une campagne radio diffusée sur Sweet FM à l'occasion du passage à l'heure d'hiver, pour sensibiliser les usagers à la nécessité d'être visibles à la nuit tombée.

## Agrément et surveillance des centres de contrôle technique des véhicules

25 décisions de création ou modification d'agrément ont été prises pour des centres ou contrôleurs, portant à 45 le nombre d'installations et 78 le nombre de contrôleurs dans le département.

L'activité de surveillance, exercée également le week-end, a donné lieu à 30 opérations de surveillance de contrôleurs et à la visite approfondie de 7 installations agréées.

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**

Pour voir la vidéo



Flashez-moi

**25 tués,**

**248 blessés, c'est trop !**

> 25 tués sur les routes, chiffre en augmentation par rapport à 2021 (+3) mais en forte diminution par rapport à 2019, avant les restrictions de déplacements (-6)

> 248 blessés, en baisse par rapport à 2021 (- 20) et à 2019 (- 109)

## Protection des populations

### Exercices de sécurité civile

#### 5 exercices organisés, avec notamment :

- > STORENGY à Céré-la-Ronde (exercice commun avec le département 37)
- > APPROSERVICES à Blois
- > MBDA à Selles Saint-Denis
- > « inondation Loire »

#### 2 moments forts pour le département :

> **50 ans des Scouts Unitaires de France** à Chambord en juin 2022, avec un très violent orage qui a nécessité le déploiement des moyens de secours et la mise à l'abri des scouts présents ;

> **le concert de Sting** également à Chambord le 29 juin 2022. Cet événement a réuni plus de 20 000 personnes à l'extérieur du château.

Révision du plan de prévention des risques d'inondation dit de la "Loire aval" (en aval de Blois) : Après échanges avec les collectivités concernées sur l'évolution des connaissances sur le risque inondation, la révision du plan de prévention des risques d'inondation de la Loire aval a été prescrite le 17 octobre. La démarche qui devrait s'étendre sur plusieurs années, a également été présentée en réunion publique en octobre.

#### Visites d'inspection

Le pôle protection de l'environnement de la DDETS-PP instruit et inspecte les installations classées pour la protection de l'environnement, qu'il s'agisse des installations agricoles, agro-alimentaires et des méthaniseurs agricoles. A ce titre, 30 établissements ont été inspectés en 2022.

#### Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques

- > Inspection du système d'endiguement du Val de Blois ;
- > Instruction de 2 dossiers de régularisation pour les Vals de Blois et Cisse-Vouvray ;
- > Contribution à l'instruction de 2 dossiers de demande de travaux : une passerelle sur la Loire dans l'agglomération de Blois et un projet de Véloroute le long du canal de Berry.



## Commissions

- > 8 CoDERST (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques)
- > 3 CDNPS (commission départementale de la nature, des paysages et des sites)
- > 10 commissions de suivi de site
- > 1 commission chargée d'établir la liste départementale aux fonctions de commissaire enquêteur

## Guichet unique numérique

Intégration des demandes d'enregistrement en juin et des déclarations en novembre  
Désormais, toutes les procédures ICPE sont dématérialisées.

Pour voir la vidéo



Flashez-moi

## Sécurité sanitaire des aliments

à la suite de non-respects des règles minimales d'hygiène susceptibles de mettre en danger les consommateurs, le préfet a ordonné la fermeture de 4 restaurants, 2 fromageries et 1 boulangerie.

## Garantir les droits fondamentaux et protéger les citoyens



## Lutte contre les violences faites aux femmes

- > 80 élus locaux et agents de mairie sensibilisés au repérage des violences conjugales dans le cadre du Plan départemental de lutte contre la délinquance, ainsi que 40 agents de la DDFIP dans les 3 arrondissements ;
- > Plus de 40 actions menées dans le département par les membres du réseau autour du 25 novembre, journée de lutte contre les violences faites aux femmes avec notamment des tables-rondes, des projections de films/débats sur les violences, des rencontres des élus avec la gendarmerie...



## Egalité femmes - hommes

- > Autour du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, plusieurs actions organisées avec les membres du corps préfectoral, notamment un déjeuner avec des femmes agricultrices du département ; une journée organisée autour de l'insertion professionnelle des femmes en zones rurales de Vendôme à Montoire ; un déjeuner avec 7 hommes engagés pour l'égalité femmes-hommes.

Pour voir la vidéo



Flashez-moi



- > Coordination de 4 associations (Planning familial, CIDFF, France Victimes et ASLD) pour un projet d'actions en faveur des femmes en zones rurales en partenariat avec les Espaces France services.



## Hébergement d'urgence

Le département compte 180 places d'hébergement d'urgence en 2022, dont 15 places pour les femmes victimes de violences.

14 places d'hébergement d'urgence sur les 194 places de 2021 ont été transformées en hébergement d'insertion.

Pour la période hivernale, la possibilité de recours à des nuitées hôtelières a été portée à hauteur de 47 places, qui sont mobilisées en fonction des températures négatives ou en cas de canicule.

Le gouvernement s'est engagé dans la politique "zéro enfant à la rue", les dispositifs mis en place ont ainsi permis de proposer un hébergement à toute personne et familles sans abri, pendant les périodes de grand froid.

Des maraudes, effectuées par des associations, sont mises en place pour aller vers les personnes à la rue et leur proposer un accompagnement, ainsi que des couvertures et boissons ou repas chauds.

Concernant l'accueil des primo-arrivants demandeurs d'asile, 168 places sont mobilisées depuis 2018, dans l'attente de la réorientation des personnes vers des places dédiées dans les centres d'accueil des demandeurs d'asile.

## Accueil des déplacés ukrainiens

Face à la guerre en Ukraine, les services de l'État se sont mobilisés afin de construire un dispositif d'accueil qui réponde aux engagements de notre pays et à l'élan de solidarité qui se manifestait sur le territoire.

2 sites d'hébergement temporaire ont été installés :

> AVAC de Thésée : 51 places, ouvert du 4 avril au 4 juillet

> Foyer Mosnier à Blois : 70 places, avec une montée en charge du dispositif d'accueil

Au 31 décembre 2022, 182 majeurs et 85 mineurs déplacés ukrainiens sont présents en Loir-et-Cher.

De plus, le département de Loir-et-Cher a accueilli par la solidarité de ses habitants plus de 150 personnes déplacées d'Ukraine, hébergées chez l'habitant.

La préfecture s'est attachée à aider les personnes à se tourner vers l'emploi et ainsi pouvoir accéder à un logement autonome, avec l'aide des associations, des MDCS et des CIAS.



## Ré-internalisation des opérations de mise sous pli de la propagande électorale

L'année 2022 a été marquée par l'organisation de deux scrutins nationaux et la ré-internalisation en préfecture de la mise sous pli de la propagande électorale, externalisée depuis une dizaine d'années.

Plus de 250 volontaires, agents publics, employés du secteur privé, proches, ont été mobilisés en amont de chaque tour de scrutin pour confectionner les enveloppes destinées aux 245 000 électeurs Loir-et-Chériens. La distribution des plis de propagande s'est également déroulée dans de bonnes conditions.

# Un État en appui des projets territoriaux

L'État œuvre au quotidien pour proposer à la population des services publics de qualité, proches et faciles d'accès.

Il encourage également le dynamisme des collectivités locales et travaille à l'émergence de projets structurants pour le territoire départemental, en zone urbaine comme rurale.

Il apporte notamment son soutien financier aux porteurs de projets telles que les collectivités locales et les associations de Loir-et-Cher.

## Ruralité

Le comité départemental aux ruralités met en oeuvre un plan d'action sur les différentes thématiques inscrites à l'Agenda rural, qui permet de poursuivre la promotion des politiques publiques concernées et de donner une visibilité plus forte aux dispositifs existants.

Le comité départemental aux ruralités s'est réuni le 10 octobre, permettant de dresser un point d'étape sur le suivi des mesures prioritaires en faveur de la ruralité.

## Espaces France services



L'objectif de 21 sites a été dépassé, avec **23 sites déployés dans le département** dont **2 dispositifs itinérants opérationnels**.

> 3 sites Frances services inaugurés en 2022 : Vineuil, Romorantin-Lanthenay et Bracieux

> 1 dispositif itinérant de la communauté d'agglomération Territoires vendômois mis en service en 2022 ;

> 1 comité de pilotage France services qui s'est tenu le 14 novembre en présence des partenaires ;

> 1 animateur départemental France services fait le lien avec les partenaires, pour harmoniser les modalités de pilotage propres à France services. Il a en charge l'information régulière des conseillers dans le cadre du plan local de formation.



Les permanences des finances publiques ont permis de recevoir **5 594 usagers** dans les France services du département







## Encourager le dynamisme des territoires

### Petites villes de demain (PVD), Opérations de revitalisation de territoires (ORT) et Action cœur de ville

- > 15 conventions d'adhésion signées par 17 Petites villes de demain, dont 2 binômes
- > 7 chefs de projets PVD recrutés avec mise en place du réseau des chefs de projets
- > 3 contrats de sécurité signés entre la gendarmerie et les communes de Montoire-sur-le-Loir, Montrichard Val-de-Cher et Salbris portant à 5 le nombre de contrats sur le département.

L'objectif est d'accompagner au mieux les élus dans la construction d'une offre de protection et de sécurité adaptée, incluant l'engagement de moyens et la mise en œuvre d'actions par la gendarmerie.

L'État accompagne les communes dans leur volonté de redynamisation, quelle que soit leur taille. Ainsi, les villes de Romorantin-Lanthenay et Blois, retenues dans le programme national Action cœur de ville, ont vu leur convention homologuée en opération de revitalisation des territoires (ORT). L'ORT est une palette d'outils juridiques et fiscaux au service d'un projet de territoire dans les domaines du logement et du commerce, en particulier.

Par ailleurs, le programme Petites villes de demain s'est poursuivi avec un investissement fort des communes concernées du département. L'État a accompagné les 17 Petites villes de Demain dans l'élaboration de leurs travaux de diagnostics territoriaux, dans la définition de leurs programmes d'actions et de leur périmètre ORT. Les services de l'État ont accompagné notamment la réalisation de 9 plans guides par le CAUE 41.

Après deux premiers appels à projets ayant pour objet le recyclage du foncier délaissé (friches industrielles ou commerciales), ayant permis à 6 projets de bénéficier d'un montant global de subvention de 2,5 M€, un troisième appel à projets a été lancé en 2022. Ce dernier a permis de soutenir 3 nouveaux projets pour un montant d'environ 700 000 €.

## Politique de la ville : contrats de ville et rénovation urbaine

La politique de la ville est un axe fort des programmes de l'État en Loir-et-Cher avec 1 042 150 € de crédits engagés et plus de 119 actions soutenues.





2022 marque la **8<sup>e</sup> année des 3 contrats de ville en Loir-et-Cher**. Une évaluation globale de ces contrats a été menée par les villes porteuses avec les services de l'État. Ce travail de fond a permis de dégager les grands enseignements, les avancées mais aussi les besoins persistants liés aux problématiques de la population et les préconisations pour y remédier dans la future contractualisation 2024-2030.

> Ces 3 contrats de ville ont porté près de **130** actions et projets sur l'année 2022, démontrant le dynamisme du tissu partenarial et associatif en Loir-et-Cher ;

> Les fonds ANCT versés au titre des actions du contrat de ville se sont élevés à **940 000 €**, auxquels il faut ajouter les subventions émanant de fonds spécifiques : Quartiers d'été, Quartiers solidaires, Gilets roses.

Ces dispositifs complémentaires ont représenté plus de **90 000€** supplémentaires au profit des 3 quartiers politiques de la ville en Loir-et-Cher.

> Participation au financement de **18** médiateurs en poste adulte relais sur le département (11 sur les quartiers Nord de Blois, 4 sur les Favignolles et 3 sur les Rottes) ;

> **5** sessions de formations autour des valeurs de la République ont été financées et organisées sur les 3 quartiers de la politique de la Ville, à destination des professionnels et en lien avec le public prioritaire.

> **689 244€** de dotations ont permis des investissements de rénovation urbaine et énergétique dans les quartiers Nord de Blois.

### Cités éducatives

Le bilan 2022 permet de mettre en valeur **des résultats très positifs** :

- > multiplication par 3 des actions du volet éducation (39 en 2022) ;
- > développement des actions se déroulant pendant le temps scolaire ;
- > favorisation de la mobilité des élèves ;
- > implication de l'Éducation nationale comme acteur de premier rang du contrat de ville.

Les modalités de prises de décision des fonds « mutualisés » et « mobilité-innovation » de la Cité éducative, gérés par l'État et la Ville ont été affinées pour favoriser une plus grande souplesse et rapidité. Les nouvelles modalités de fonctionnement entrent en vigueur début 2023.

### Accueil des gens du voyage

Le comité départemental des gens du voyage a permis de vérifier l'avancement des travaux entrepris pour respecter les engagements du schéma signé en 2020.

> En matière de sédentarisation, **un premier terrain familial a été inauguré en juin 2022**.

## Accès au numérique :

### ► suppression des zones blanches en téléphonie mobile

En 2018, le Gouvernement, l'Arcep et les opérateurs mobiles sont parvenus à un accord historique visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour tous les Français. Pour couvrir les zones non ou mal couvertes, ils se sont engagés à installer des pylônes au titre de ce dispositif de couverture ciblée. Au niveau départemental, **31** sites ont été identifiés, validés par arrêté ministériel, et **19** sont actuellement en service.

> Pour la dotation 2022, **6** sites ont été sélectionnés : Mareuil-sur-Cher, Montrieux-en-Sologne, Ouzouer-le-Doyen, Villedieu-le-Château, Chaumont-sur-Loire, Monthodon/Authon

> Le sous-préfet de Vendôme pilote au niveau départemental les sujets relatifs au suivi de l'entretien et de la gestion du réseau cuivre par l'opérateur historique Orange, du déploiement de la fibre, ainsi que de la réalisation du programme New Deal Mobile sur l'ensemble du territoire de Loir-et-Cher. À ce titre, **un comité de concertation réseaux** a été organisé le 3 octobre.

> **1 équipe projet départementale a été mise en place** afin d'identifier les zones blanches et/ou grises sur le territoire grâce à des études-radio dans un premier temps, avant de sélectionner par la suite des sites mobiles prioritaires à couvrir dans le cadre de la dotation allouée par l'État. 23 sites ont été identifiés et une sélection des sites prioritaires à couvrir sera réalisée en 2024 lors du prochain comité de concertation réseaux.

### ► extension de la Fibre

Le syndicat mixte ouvert (SMO) Val de Loire Numérique a maintenu l'objectif de déploiement à 100 % de la Fibre pour l'ensemble des habitants de Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire d'ici la fin de l'année 2023.

> Le taux d'avancement de la couverture au niveau des zones d'initiatives publiques SMO Val de Loire est de **72,8 % au 31 décembre 2022** ;

> le taux de couverture en cumulé est de **95 % au 31 décembre 2022** pour les territoires relevant des zones d'initiative privée (agglomérations de Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay).

Beaucoup d'utilisateurs dépendent encore du réseau de téléphonie cuivre. Le maintien de la qualité du réseau cuivre constitue une condition du bon déroulement de la transition vers la fibre. L'opérateur Orange a pris des mesures supplémentaires à la demande du gouvernement. Parmi ces engagements, l'opérateur s'est notamment engagé sur le maintien des offres et un renforcement de l'effort budgétaire et humain pour assurer l'entretien du réseau. Du fait de son ancienneté et de son exposition aux intempéries et aléas externes, **le réseau cuivre demande une attention permanente**.

### ► conseil aux collectivités locales

Le bureau des collectivités locales s'engage à répondre aux demandes de conseil dans les plus brefs délais. Dans le cadre de l'activité de contrôle de légalité, les observations qui sont adressées aux collectivités à la suite de la constatation de points susceptibles de constituer des irrégularités, sont systématiquement étayés par l'exposé des dispositions juridiques et des jurisprudences en la matière. Elles font l'objet d'échanges préalables avec la collectivité auteure de l'acte.

Depuis 2022, il est adressé chaque année aux collectivités territoriales et à leurs groupements **une synthèse annuelle des principales observations formulées** au titre du contrôle de légalité.

#### Chiffres 2022

- > 250 demandes de conseils ;
- > 162 réponses de fond adressées en moins de 5 jours ouvrés ;
  - > délai moyen de réponse de fond de 5,36 jours ;
- > délai moyen de réponse de 5,73 jours ouvrés, objectif = 5 jours ;
- > taux de réponse dans le délai de 5 jours ouvrés de 82 %, objectif = 80 %.



# VOTEZ

ça prend quelques minutes  
pour les 4 prochaines années



## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE 8 DÉC 2022



## Élections professionnelles dans la fonction publique

Les élections professionnelles se sont déroulées entre le 1<sup>er</sup> et le 8 décembre 2022. Moment important du dialogue social dans la fonction publique, elles consacrent, par l'élection de leurs représentants, le droit de participation des agents à la détermination des règles individuelles et collectives qui les concernent.

Pour la fonction publique territoriale, les remontées de résultats ont concerné :

- > 19 comités sociaux territoriaux ;
- > 5 commissions administratives paritaires ;
- > 4 commissions consultatives paritaires.

## CDCI « Gouvernance de l'eau »

La loi NOTRe du 7 août 2015 a prévu le **transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement »** des communes vers les communautés d'agglomération et les communautés de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le 3 août 2018, la loi « FERRAND-FESNEAU » actait le possible report au 1<sup>er</sup> janvier 2026 du transfert de compétence pour les communautés de communes en cas d'activation de la minorité de blocage.

Dans ce contexte, **le préfet de Loir-et-Cher a décidé de tenir une commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) tous les 6 mois jusqu'à cette échéance** afin d'amorcer et d'entretenir une démarche partenariale avec les collectivités du territoire visant à anticiper au mieux l'entrée en vigueur de la réforme.

- > La première CDCI relative à la gouvernance de l'eau s'est déroulée le 14 octobre.

## Démographie médicale et maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)

4 médecins sur 10 sont âgés de 60 ans ou plus (43,7%).

Tout le département de Loir-et-Cher est ainsi en tension avec une densité médicale de **69 médecins généralistes pour 100 000 habitants** : région (70) et niveau national (85). Cette carence médicale entraîne de fortes difficultés d'accès aux soins de premier recours pour les Loir-et-Chériens (17% sans médecins traitants) avec des tensions fortes sur les dispositifs de permanence des soins.

Le Loir-et-Cher est couvert entièrement par des Communautés professionnelles territoriales de santé, la dernière ayant été validée en août 2022.

> 7 CPTS sont présentes dans le département, dont 4 s'étendent sur 2 départements. Elles ont toutes mise en œuvre des organisations de plages de soins non programmés avec une régulation du SAMU plus ou moins importante en fonction des médecins volontaires du secteur.

> 3 autres dispositifs de soins non programmés existent également dans le département : SOS Romorantin, Urgence médicale 41 installé à Blois nord et le dispositif porté par la Plateforme Alternative d'Innovation en Santé (PAÏS) mise en place dans la Vallée-du-Cher et en Vendômois.

Le maillage de maisons de santé pluridisciplinaires se renforce. Il est notamment le résultat d'une convergence d'efforts pour maintenir l'offre de proximité. Les MSP portées par les communautés de communes ou les municipalités, financées par l'État et les collectivités territoriales, tentent d'attirer des professionnels de santé dans les territoires qui le nécessitent. Le département compte 22 MSP avec un projet de santé validé. Parmi ces MSP, 12 ont signé un accord cadre interprofessionnel. Plusieurs MSP agrandissent leurs locaux avec des possibilités de consultation de spécialistes.

Le département est également couvert par 18 centres de santé dans lesquels exercent des professionnels de santé salariés (médecins, dentistes etc). 2 de ces centres sont portés par le groupement d'intérêt public pro-santé.

Enfin, 5 équipes de soins primaires sont constituées sur le département dont 2 ont reçu un avis favorable en 2022. Ces ESP s'inscrivent dans des dynamiques de territoire et constituent autant de maillons essentiels pouvant évoluer vers des exercices coordonnés de type MSP.

## Les dotations

### DETR – DSIL – DSID

DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) : le département a bénéficié d'un montant global maintenu à **10 M€** pour **179 dossiers** retenus

DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) : **4,7 M€** ont été alloués et **21 dossiers** retenus.

DSID (dotation de soutien à l'investissement des départements) : **1,8 M€** alloué pour **1 dossier**.



### DGF

**62 M€** ont été versés aux communes de Loir-et-Cher ;

**25 M€** ont été versés aux 11 EPCI du département ;

**48,6 M€** ont été versés au bénéfice du Conseil départemental de Loir-et-Cher.

### FCTVA

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher a bénéficié de **6,4 M€** au titre du FCTVA (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée). Les EPCI ont perçu **4,5 M€**, les communes **15,2 M€**. Les autres bénéficiaires (CCAS, SDIS...) ont bénéficié de **2,2 M€**.

### Mise en œuvre des politiques agricoles

Dans le cadre de la politique agricole commune 2022 (PAC), l'État a versé plus de **66 M€** euros d'aides aux agriculteurs du département. Il a également versé **1,46 M€** d'aides pour l'installation de nouveaux professionnels agricoles et **1,92 M€** d'aides pour la modernisation des exploitations agricoles en cofinancement des aides de développement rural du Conseil régional.



# Un État protecteur face aux crises et à ses répercussions sociales et économiques



## Gestion des conséquences de la sécheresse, et préservation de la ressource en eau

Un **nouvel arrêté-cadre départemental** a été mis en application dans une année marquée par la sécheresse. Il prend en compte toutes les ressources en eau (superficielles et souterraines), et intègre le secteur de la nappe de Beauce pour ses usages non-agricoles.

Une communication importante a été menée dès le mois de mai pour expliciter les **18 arrêtés préfectoraux de restriction des usages qui ont été pris**. Les contrôles menés ont montré que les restrictions ont été très majoritairement respectées.

Les services de l'État ont contacté les installations classées protection de l'environnement qui consomment le plus d'eau pour les alerter sur les restrictions des usages de l'eau et les sensibiliser aux économies d'eau pendant la période de sécheresse.

Au vu des aléas climatiques et d'une conjoncture difficile, **5 dispositifs d'aides exceptionnelles ont été déployés pour un peu plus de 2 M€**. Pour les agriculteurs, 2 démarches de reconnaissance de calamités agricoles en lien avec la grêle de juin et la sécheresse de l'été 2022 ont pu aboutir.



## Influenza aviaire hautement pathogène - IAHP

Le Loir-et-Cher a été notablement touché par la crise de l'influenza aviaire hautement pathogène avec **12 foyers** (1 seul élevage de 2 500 poules, mais aussi 7 basses cours ou oiseaux captifs et 4 foyers en faune sauvage).

Le faible nombre d'élevages touchés est sans doute dû à un bon niveau général des mesures de biosécurité dans les élevages de volailles du département. **14 arrêtés préfectoraux déterminant des zones réglementées liées à l'IAHP ont été signés en 2022**.

> **Salmonelloses aviaries : 6 foyers détectés** en 2022 en élevages de volailles.

## Activité partielle

Prolongement du dispositif de l'activité partielle et activité partielle longue durée en soutien aux entreprises, notamment face aux difficultés d'approvisionnement en matières premières.

> **7 788 emplois soutenus en Loir-et-Cher en 2022**.





## Plan de résilience et crise russo-ukrainienne

La guerre en Ukraine a affecté l'approvisionnement des industries alimentaires et cosmétiques pour la production de certains produits.

Des dérogations d'étiquetage sur la composition ont été possibles afin de permettre la poursuite de la production à condition que cela n'affecte pas la sécurité des consommateurs, notamment en cas d'allergie pour les produits alimentaires. Elles ont été accordées pour une première durée de 6 mois, concernant principalement la substitution d'huile de tournesol par de l'huile de colza, ainsi que celle de lécithine de tournesol par de la lécithine de colza.

Dès le 6 septembre, les fabricants ont été autorisés à utiliser deux mentions d'étiquetage des huiles pour les nouveaux emballages à imprimer. Ces mentions ont permis aux opérateurs de faire face aux variations d'approvisionnement, tout en garantissant une bonne information du consommateur.

> le Service CCRF de Loir-et-Cher a validé 105 des 108 demandes de dérogations reçues, uniquement pour des produits alimentaires.

## Transitions collectives

Afin de favoriser les parcours de reconversion vers des métiers en tension au sein d'un même bassin d'emploi, l'État a créé le dispositif Transitions Collectives. Il permet aux salariés dont l'emploi est fragilisé de se reconvertir dans un cadre sécurisé vers un emploi porteur dans son bassin de vie. L'État prend alors en charge jusqu'à 100% des coûts de formation et la rémunération des salariés.

## Soutien à l'emploi des TPE/PME

Le fonds mutualisé départemental de revitalisation a accordé 231 000 € d'aides à l'embauche, dont 42 000 € sous forme de subvention pour soutenir les TPE/PME du département dans leurs recrutements, notamment des publics les plus fragiles.

## Action filière automobile

Soutien des entreprises de la filière automobile du département confrontées aux difficultés d'approvisionnement en matières premières et en composants électroniques avec le déploiement d'un plan national doté de 8 milliards € d'aides, d'investissements et de prêts pour soutenir et accompagner la reconversion du secteur à l'horizon 2030.

## CODEVE : le collectif public/privé gagnant

Copiloté par l'État et le Conseil régional, le CODEVE associe les acteurs publics et privés pour anticiper les mutations économiques, accompagner le développement des entreprises, mais aussi identifier les opportunités et les problématiques de chaque arrondissement.

> Pour 2022, il s'agissait de répondre aux tensions de recrutement des entreprises de 7 secteurs d'activité : logistique, transport de voyageurs et de marchandises, hôtellerie restauration tourisme, industrie, agriculture, sanitaire et social, BTP.

> 12 groupes de travail répartis sur les 3 arrondissements ont vu l'implication de plus de 200 participants. Plus de 140 actions ont été mises en place dans ce cadre.

# Un État promoteur de la transition écologique et des secteurs d'excellence

## Sobriété énergétique

Dans le cadre de la rénovation thermique des logements, 4 611 foyers ont bénéficié des aides de l'ANAH, ce qui représente 19,5 M€ d'investissements dans le département.

## Énergies renouvelables

> 16 parcs photovoltaïques au sol sont en activité (contre 11 parcs en 2021) pour une puissance installée de 116 MW et 4 nouveaux permis de construire ont été accordés en 2022

> L'énergie renouvelable issue de la biomasse, qui se décline à travers les unités de méthanisation est également en développement avec 2 permis de construire accordés en 2022

> La puissance éolienne totale raccordée en Loir-et-Cher au 30 septembre est de 53 MW

Les paiements des actions des territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) sont arrivés à leur terme fin 2022 : 6,58 M€ ont été versés en Loir-et-Cher.

## Biodiversité

CITES : Instruction des demandes de permis dans le cadre de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

> 11 503 permis ont été délivrés en Loir-et-Cher (11 342 pour les produits de luxe).

## A PROPOS DE FRANCE 2030

Présenté le 12 octobre 2021 par le Président de la République, le **plan d'investissement France 2030** :

> traduit une double ambition : **transformer durablement des secteurs clefs de notre économie** (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France en leader du monde de demain.

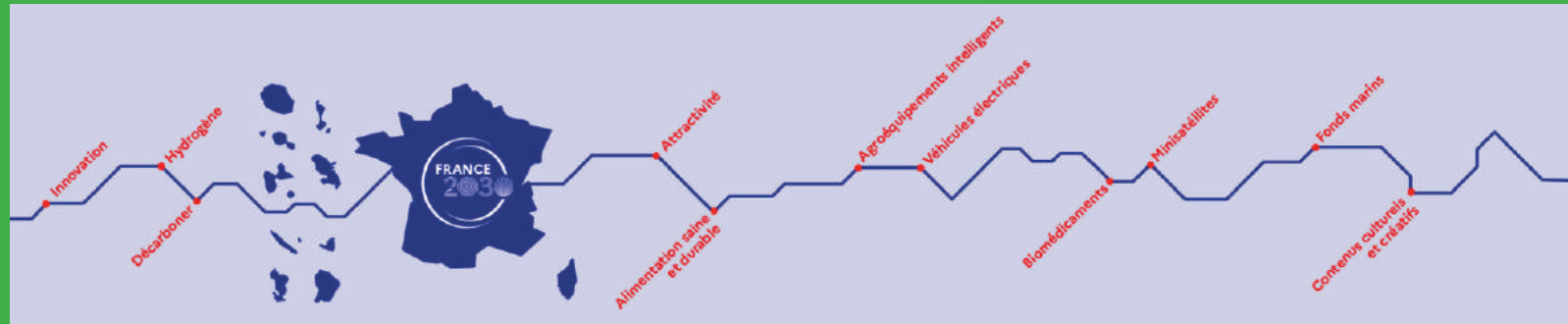
> est inédit par son ampleur : **54 milliards d'euros seront investis** pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques.

> sera mis en œuvre collectivement : **pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens** pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares.

> est piloté par le **Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre** et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Banque publique d'investissement (Bpifrance) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Le plan France 2030 fixe une dizaine d'objectifs qui s'articulent autour de **3 enjeux** : **mieux produire, mieux vivre et mieux comprendre notre monde.**





## FRANCE 2030 RÉGIONALISÉ

Au niveau régional, dans le cadre d'une convention État - Conseil régional Centre – Val de Loire, le volet régionalisé (dit France 2030 régionalisé) prend la suite du PIA3 régionalisé. Cette convention prévoit un engagement financier à parité avec une enveloppe totale de 38 millions d'euros (inscrite dans le CPER), à laquelle s'ajoute 9,6 millions d'euros de reliquat du PIA3 régionalisé.

Comme le dispositif national, France 2030 régionalisé doit respecter l'orientation sur le soutien de projets innovants, et dispose des avantages suivants :

> possibilité de soutenir des projets moins structurants (budget de 150K€ pour les projets individuels d'innovation, alors que le dispositif national est plus régulièrement sur des montants minimum compris entre 500K€ et 2 M€) ;

> possibilité de soutenir des projets qui ne rentrent pas dans les thématiques prioritaires de France 2030.

**France 2030 régionalisé est composé de 4 volets :**

- > volet Innovation : soutien de projets individuels d'innovation
- > volet Filière : soutien de projets de type « centre de ressources » pour répondre à un besoin collectif
- > volet i-Démo : soutien de projets collaboratifs (plusieurs entreprises, académiques)
- > volet Projets de formation : soutien de l'ingénierie de formation sur des domaines innovants

## UN PREMIER BILAN EN LOIR-ET-CHER

En 2022, les collectivités locales et les entreprises de Loir-et-Cher ont déjà bénéficié de 65 M€ d'aide, répartis sur plusieurs dispositifs :

- > l'appel à manifestation d'intérêt « **Rebond industriel** », dont le projet commun présenté par la communauté d'agglomération Agglopolys et la communauté de communes du Romorantinais Monestoises est l'un des premiers à être validés en France ;
- > l'appel à manifestation d'intérêt « **démonstrateur de la ville durable** », auquel la ville de Blois a candidaté avec succès pour la reconquête de l'îlot Denis Papin ;
- > le **Projet Important d'Intérêt Européen Commun (PIIEC)** sur l'hydrogène, dont l'entreprise Elogen bénéficie pour le déploiement d'un projet industriel à Vendôme ;
- > le soutien aux **projets de diversification des sous-traitants de la filière automobile**, avec deux lauréats Duncha et BorgWarner ;





## FOCUS - AMI « Rebond industriel »

Ce dispositif doté d'une enveloppe nationale de 100M€ doit permettre d'assurer que l'industrie reste une perspective d'avenir sur les territoires vulnérables aux mutations de la filière automobile et du transport, en travaillant notamment au développement d'autres activités et à l'identification de nouveaux débouchés.

Le dispositif Rebond industriel constitue une réponse ciblée, rapide, et opérationnelle pour élaborer les stratégies de retournement de bassins d'emplois confrontés à un contexte industriel fortement dégradé, comme une restructuration de site.

**Un appui en ingénierie par un cabinet conseil** permettra de soutenir à brève échéance les projets à fort potentiel nécessitant un financement et ne trouvant pas d'autres relais public (France 2030, dispositifs régionaux...) ou privé. Les aides à l'investissement allouées dans ce cadre prendront la forme de subventions, jusqu'à 800K€ par projet, et d'avances remboursables au-delà.

La réunion du comité de pilotage du 3 janvier 2023 a lancé la démarche en Loir-et-Cher, pour la communauté d'agglomération Agglopolys et la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois, **dont le dossier commun de candidature a été sélectionné.**

## FOCUS - « PIIEC Hydrogène »

Les États membres de l'Union Européenne ont lancé depuis 2020 un **Projet Important d'Intérêt Européen Commun (PIIEC) sur l'hydrogène**. Ce type de projet permet d'octroyer des aides plus conséquentes que celles autorisées par la réglementation européenne.



Ce dispositif a pour vocation de sélectionner en Europe une entreprise dite cheffe de file sur chaque technologie clé de la filière hydrogène. 100 projets ont été présentés en août 2021 par les différents États membres.

Au niveau européen, 41 projets ont été sélectionnés par les États et la Commission européenne. Parmi ces 41 projets, 10 projets sont soutenus en France pour un montant total de 2,1 milliards d'euros.

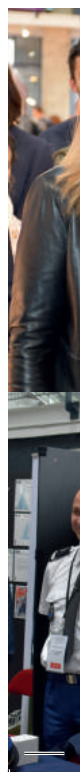
Le projet de l'entreprise ELOGEN fait partie des 10 entreprises lauréates françaises.

Son projet vise à produire des composants pour les électrolyseurs (équipements permettant de produire de l'hydrogène, et de l'oxygène, à partir d'électricité et d'eau). La partie R&D qui sera assurée sur leur site des Ulis dans l'Essonne. La partie déploiement industriel sera réalisée à Vendôme.

Pour voir la vidéo



Flashez-moi



# Déplacements officiels dans le département

Année 2022

21  
visites  
ministérielles

## Focus sur 3 visites ministérielles

> **le 22 février**, Bruno LE MAIRE, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et Bernard ARNAULT, PDG de LVMH, sont venus à Azé puis à Vendôme pour inaugurer deux sites de production de Louis VUITTON ;

> **le 21 juin**, Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a inauguré l'extension de la boucherie "La viande à Manu" à Sambin, a ensuite visité une exploitation céréalière à Thenay et une exploitation viticole à Oisly, puis a conclu sa visite avec un temps d'échanges avec les représentants et les exploitants agricoles durement touchés par l'épisode de grêle qui s'était abattu quelques jours auparavant ;

> **le 7 octobre**, Yaël BRAUN-PIVET, présidente de l'Assemblée nationale, a visité l'usine Poulain à Villebarou, puis a participé à un temps d'échanges avec les étudiants de l'école nationale supérieure de la nature et du paysage à Blois, et a conclu sa venue par la remise du prix d'initiative laïque à la Halle aux grains dans le cadre des Rendez-vous de l'Histoire.







**PRÉFET  
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Cité administrative (DDT et DDETSPP)**  
31, mail Pierre Charlot - 41000 Blois



**Sous-Préfecture de Vendôme**  
8, place Saint-Martin - BP 101 - 41106 Vendôme Cedex



**Sous-Préfecture de Romorantin-Lanthenay**  
3, place du Château - BP 139 - 41205 Romorantin-Lanthenay Cedex

Illustrations réalisées par Pauline Torregrossa, dans le cadre d'un partenariat avec l'association bd BOUM

Retrouvez-nous sur :  
[www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr)



@Prefet41